



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides de l'Etat

Question écrite n° 10335

Texte de la question

A l'heure où est engagé un vaste débat sur l'aménagement du territoire, M. Alain Bocquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le problème suivant : alors que le bassin de la Sambre et le Valenciennois viennent d'être classés en zone d'objectif I dans le cadre des fonds structurels européens et vont de ce fait bénéficier d'aides plus importantes, il semble que les pouvoirs publics diminueraient ou supprimeraient purement et simplement de nombreux crédits de droit commun jusqu'à présent affectés au financement d'actions bénéficiant également d'aides européennes. Il serait intolérable de considérer les aides supplémentaires, qui vont intervenir suite au classement en zone d'objectif I, comme le moyen de compenser la suppression de lignes de crédits jusque-là abondées par l'Etat. En conséquence, il lui demande de confirmer les engagements financiers actuels de l'Etat pour l'ensemble des actions qui bénéficient ou pourront bénéficier des fonds structurels.

Texte de la réponse

Une partie du département du Nord va bénéficier, pour la période 1994-1999, d'un programme objectif I destiné à aider les trois arrondissements de Douai, Valenciennes et Sambre-Avesnois à rattraper leur retard de développement. Sur cette zone, les fonds structurels communautaires vont intervenir pour environ 2,9 milliards de francs. D'autre part, les zones éligibles à l'objectif II ont été récemment étendues dans la région ; elles concernent désormais 2,588 millions de personnes et bénéficieront d'une dotation de 2,1 milliards de francs des fonds structurels pour les trois années à venir. De son côté, pour renforcer l'effort financier public dans la région, l'Etat s'engage actuellement au sein des contrats de plan Etat-région à apporter une contrepartie financière de plus de 8 milliards de francs jusqu'en 1998. En conséquence, conformément au principe d'additionnalité de la réforme des fonds structurels, l'Etat, loin de se désengager du fait de l'augmentation des dotations européennes, accroît très sensiblement les crédits affectés à la région afin de multiplier ses chances de redressement économique.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10335

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 329

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1295